

INCLUSION. HANDICAP

Association faitière des organisations
suissees de personnes handicapées

RAPPORT ANNUEL 2020



SOMMAIRE

Inclusion Handicap	1
Éditorial de la co-présidence	2
Rapport du directeur.....	3
Politique.....	4
Droit et conseils juridiques	7
Transports publics.....	9
Origine et utilisation des fonds.....	11
Membres d'Inclusion Handicap.....	12
Comité.....	13
Groupes de travail.....	14
Collaboratrices/collaborateurs	17

INCLUSION HANDICAP

Inclusion Handicap est la porte-parole des 1,7 million de personnes handicapées vivant en Suisse. L'association faîtière politique des organisations de personnes handicapées s'engage pour l'inclusion de toutes les personnes en situation de handicap ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap est...

...représentante des intérêts

Inclusion Handicap œuvre au niveau politique et juridique pour l'inclusion et l'égalité des personnes en situation de handicap. Elle représente les intérêts des personnes handicapées face à la politique, à l'administration et au public en général.

... conseillère juridique

Inclusion Handicap propose aux personnes handicapées et à leurs proches des services de conseil et de représentation juridiques. La faîtière compte parmi son personnel des spécialistes en droit des assurances sociales et en droit de l'égalité des personnes handicapées.

...experte

Inclusion Handicap est experte concernant les questions politiques et juridiques qui intéressent les personnes handicapées. Nous informons et conseillons les personnes concernées, les organisations de personnes handicapées, les spécialistes, l'administration, les journalistes, les entreprises de TP et bien d'autres.

...faîtière

Inclusion Handicap réunit sous son toit 20 organisations de personnes handicapées et associations d'entraide actives dans toute la Suisse ou dans une région linguistique particulière.

ÉDITORIAL DE LA COPRÉSIDENTENCE: LA CRISE N'A PAS AFFAIBLI NOTRE ENGAGEMENT

L'année 2020 restera gravée dans nos mémoires comme une année trépidante constellée de défis multiples et variés. La pandémie du coronavirus nous a montré que la santé n'est pas un bien négociable. Cette période fut extrêmement difficile notamment pour les personnes qui, en raison de leur handicap, appartiennent au groupe à risque. Les personnes handicapées ont été et restent encore bien trop souvent les oubliées de la crise et se sentent laissées-pour-compte.

Nous avons entretenu les échanges avec l'administration et la politique dans le but d'une meilleure prise en considération des besoins spécifiques des personnes en situation de handicap. Inclusion Handicap est intervenue avec succès en particulier concernant les critères relatifs au triage des traitements de soins intensifs en cas de pénurie des ressources. Nos revendications ont été entendues.

L'année 2020 est également venue chambouler divers aspects du calendrier: le report de l'examen de la Suisse par le Comité de l'ONU retarde encore davantage l'égalité des personnes handicapées, alors que la Suisse n'est déjà pas en avance dans ce domaine. Nous devons en outre empêcher toute régression sur le chemin vers une société inclusive.

Malgré la crise, nous avons remporté d'importants succès d'étape: le Parlement a enfin décidé d'une réforme de l'AI qui soit axée sur l'avenir. En adoptant le développement continu de l'AI, il a créé des conditions permettant notamment aux personnes atteintes dans leur santé psychique de mieux réussir leur réadaptation professionnelle. Le résultat clair du vote final au Parlement est

dû à nos efforts communs et efficaces en matière de défense des intérêts.

À Genève, le droit de vote et d'élection est désormais accordé également aux personnes placées sous curatelle de portée générale. Il s'agit du premier canton à opter, en ce qui concerne cette question, pour une adaptation de sa constitution cantonale aux exigences découlant de la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées. Ce résultat historique marque le début d'un processus: nous nous engageons afin que les autres cantons et la Confédération suivent l'exemple donné par Genève.

Après notre élection à la coprésidence, nous avons le plaisir de poursuivre, avec le soutien de ce tandem à la tête d'Inclusion Handicap ainsi que de nos organisations membres, notre engagement en vue de défendre les personnes en situation de handicap.

Pour conclure, nous tenons à remercier du fond du cœur le comité, les groupes de travail ainsi que les collaboratrices et collaborateurs d'Inclusion Handicap pour leur engagement sans relâche.



Verena Kuonen et Maya Graf, coprésidentes

RAPPORT DU DIRECTEUR: L'IMPRÉVU SUR TOUTE LA LIGNE

Durant cette année riche en défis, rien ne s'est passé comme prévu. Un aspect a toutefois résisté à la tempête: notre engagement en faveur d'une société inclusive! Voici mon rapport concernant l'année Covid:

...Bouclage du Palais fédéral, interruption de la session de printemps! ...Malgré cela, nous avons défendu avec efficacité de nombreuses revendications des personnes en situation de handicap et de nos organisations membres, en obtenant un résultat historique lors du vote final sur le développement continu de l'AI: une seule voix contre!

...L'argent menaçait de s'épuiser! ...Mais le nouveau directeur de l'OFAS, Stéphane Rossini, nous a assuré que les organisations de personnes handicapées n'ont pas à craindre une réduction des aides financières à cause de Corona.

...Suspension générale des délais durant le confinement! ...Mais nos services de conseil juridique n'ont pas cessé leur activité pour autant: ils ont poursuivi leur combat sans restriction en faveur des droits des personnes handicapées.

...Rouages grippés! ...Malgré cela, nous avons remporté des succès: le peuple genevois a approuvé par 75% des voix le référendum obligatoire sur les droits politiques et de nombreux cantons veulent leur propre loi-cadre sur l'égalité des personnes handicapées.

...Annulations et reports en cascade, adieu la sécurité en matière de planification!
...Notre Assemblée des délégué.e.s va

néanmoins de l'avant: avec Verena Kuonen et Maya Graf, Inclusion Handicap dispose d'une coprésidence forte et elle a ancré ses perspectives d'avenir dans la nouvelle stratégie 2021-2025.

...Chamboulements tous azimuts! ...Nous aussi, nous avons choisi de nous réorganiser et avons décidé la création du Département communication & politique.

...Télétravail pour tous! ...Et malgré cela, nous avons poursuivi ensemble notre plein engagement en faveur des droits des personnes handicapées. Les virus, même virtuels, s'y cassent les dents!

...L'imprévu sur toute la ligne! ...Y compris le présent rapport du directeur.

Nous avons réussi à surmonter l'année 2020 uniquement grâce à une équipe très engagée, hautement qualifiée et parfaitement rôdée. Je tiens à adresser mes vifs remerciements à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs du secrétariat qui, tous les jours (et où qu'ils soient), relèvent avec grande motivation les défis qui se posent et participent ainsi à façonner et à faire évoluer l'organisation.



Julien Neruda, directeur

POLITIQUE

Sur le plan de la défense des intérêts au Parlement, Inclusion Handicap a continué de s'occuper intensément de la révision de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (développement continu de l'AI), une assurance sociale dont la portée est primordiale pour les personnes en situation de handicap. L'accent était également mis sur les conséquences de la pandémie du coronavirus pour les personnes handicapées. Le Département Égalité s'est en outre penché notamment sur l'adoption et la mise en œuvre de la nouvelle stratégie relative à la conduite de procès.

Développement continu de l'AI

Sur le plan de la défense des intérêts au Parlement, le développement continu de l'AI a occupé Inclusion Handicap de façon récurrente. Après l'élimination de la dernière divergence, l'objet fut prêt à être soumis au vote final. Or celui-ci a dû être reporté, la session ayant été interrompue en raison de la pandémie du coronavirus. La faïtière étant favorable au développement continu de l'AI, elle s'est engagée pour un oui clair. Par la suite, l'objet a été adopté lors de la session d'été 2020 avec une seule voix contre. Donc désormais, plus rien ne s'oppose ni à un renforcement de la réadaptation professionnelle, notamment des jeunes et des personnes atteintes dans leur santé psychique, ni à des améliorations dans le domaine des expertises médicales, telles que l'enregistrement sonore des entretiens d'expertise ou l'instauration de règles de transparence lors de l'attribution des mandats d'expertise. La nécessité urgente d'agir en particulier dans le domaine des expertises a été mise en évidence suite à la parution de récits dans les médias, à de nombreuses interventions parlementaires, à l'évaluation externe du domaine des expertises médicales dans l'assurance-invalidité ordonnée par le conseiller fédéral Berset ainsi que, notamment, à la mise en ligne par Inclusion Handicap, fin février 2020, du Centre de déclaration en matière d'expertises AI.

En adoptant le développement continu de l'AI, le Parlement a opté pour une réforme constructive qui renonce à des mesures d'économie irresponsables, ce après que des économies aient été réalisées durant des années sur le

dos des seules personnes en situation de handicap. Inclusion Handicap ose espérer qu'il s'agit là d'un revirement de tendance et que le système de l'AI sera globalement amélioré.

Début décembre 2020, le Conseil fédéral a ouvert la procédure de consultation sur les dispositions d'exécution relatives au développement continu de l'AI. Dans le but de mettre à disposition de ses organisations membres et partenaires un modèle de réponse à la consultation, Inclusion Handicap a immédiatement mis en route des travaux d'ampleur, de concert avec des représentantes et représentants des organisations membres ainsi que des expertes et experts. Le développement continu de l'AI devrait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2022.

Centre de déclaration en matière d'expertises AI

Bien que le Parlement ait décidé d'apporter des améliorations au domaine des expertises médicales, le chantier des expertises de l'AI et notamment la qualité de celles-ci restent inchangés. En effet, même si les améliorations décidées sont imminentes, la pratique de bon nombre d'expertes et d'experts ne changera pas pour autant, ou du moins pas tout de suite de façon radicale. Ils rédigent régulièrement des rapports tendancieux, récompensés en contrepartie par l'attribution de mandats supplémentaires des offices AI. Après que le conseiller fédéral Alain Berset ait ordonné, fin 2019, une évaluation du domaine des expertises médicales dans l'assurance-invalidité, Inclusion Handicap a lancé, fin février 2020, une

enquête en ligne auprès des personnes assurées ayant eu un entretien d'expertise, de leurs représentantes et représentants légaux ainsi que des médecins traitants. Entre fin février et fin décembre 2020, un total de 564 déclarations nous sont parvenues. Parmi celles-ci, 499 émanent de personnes assurées. Le Centre de déclaration permet aux personnes concernées de témoigner de leurs expériences liées à une expertise médicale de l'AI.

Droit de l'égalité des personnes handicapées durant la pandémie du coronavirus

Le travail du Département Égalité a été fortement marqué par la pandémie du coronavirus: dès mars 2020, un grand nombre de demandes ont afflué de la part de personnes handicapées et de leurs proches qui, suite aux mesures ordonnées, se sont vues confrontées à des inégalités. Le Département Égalité a mis l'accent de ses interventions sur les thèmes suivants:

Interdictions de visite et de sortie dans les institutions accueillant des personnes handicapées:

durant la première vague, de nombreuses personnes en situation de handicap ont été séparées de leurs familles et amis, alors qu'elles n'appartenaient nullement à un groupe à risque. Ces mesures ont également frappé des personnes pour qui le changement abrupt de leur vie quotidienne n'était guère compréhensible. Suite à une intervention d'Inclusion Handicap auprès de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et du Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH), les recommandations de l'OFSP ont été reformulées de façon plus nuancée.

Critères de triage concernant l'accès aux traitements de soins intensifs:

Inclusion Handicap est intervenue, conjointement avec AGILE.ch, afin que les personnes en situation de handicap ne soient pas discriminées en raison des critères développés par l'Académie suisse des sciences médicales (ASSM) pour le cas où les ressources en médecine intensive viendraient à manquer. Les médias ont largement relaté le sujet; au Conseil des États, Maya Graf a déposé un postulat qui soulevait la question fondamentale de savoir si les critères de

triage reposaient sur des bases légales. Par la suite, l'ASSM a adapté ses critères de triage au sens des critiques formulées par Inclusion Handicap.

Port obligatoire d'un masque: Après l'introduction de l'obligation de porter un masque, de nombreuses personnes qui ne peuvent porter un masque en raison de leur handicap, ou qui, pour pouvoir communiquer, ont besoin que leur vis-à-vis ne soit pas masqué se sont manifestées. Là aussi, plusieurs interventions d'Inclusion Handicap auprès de l'OFSP et du BFEH ont eu pour effet la révision des consignes en la matière.

La situation de crise a mis en lumière l'important rôle d'Inclusion Handicap: la faïtière a contribué, grâce aux réactions des personnes concernées et à son expertise tant juridique que politique, à attirer l'attention de l'administration, des milieux politiques ainsi que des médias sur les besoins spécifiques des personnes en situation de handicap, et ainsi à mettre en route des adaptations essentielles dans le domaine des mesures liées au coronavirus.

Le Département Égalité se félicite d'avoir pu faire avancer, également dans d'autres domaines, le développement et la mise en œuvre du droit de l'égalité des personnes handicapées. La faïtière s'est par exemple engagée lors de la **mise en œuvre de la CDPH au niveau cantonal**, en apportant son soutien à plusieurs cantons dans l'élaboration/la révision de leurs bases juridiques ou de leur politique en faveur des personnes handicapées (ex. ZH, BE, GE). D'autre part, le peuple genevois a décidé, par 75% des voix, d'accorder le **droit de vote et d'élection en matière cantonale** également aux ressortissant·e·s suisses ayant des handicaps intellectuels ou psychiques qui sont placés sous curatelle de portée générale. Depuis lors, Inclusion Handicap est en contact avec bon nombre de politiciennes et politiciens tant au niveau fédéral que cantonal et s'efforce de coordonner les travaux visant à faire adopter le modèle genevois dans toute la Suisse.

Autres engagements politiques

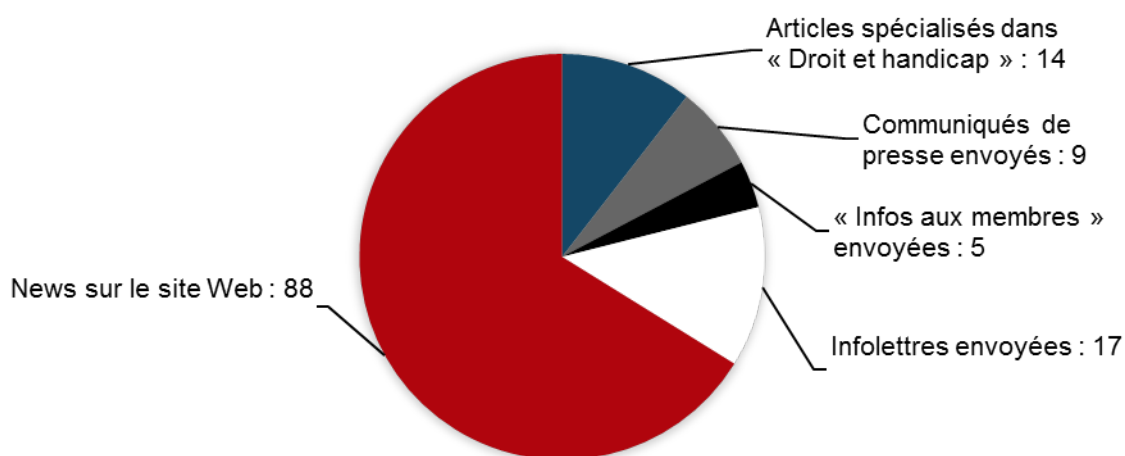
Parallèlement aux priorités thématiques susmentionnées, l'engagement d'Inclusion Handicap a également porté sur d'autres dossiers politiques. En voici une petite sélection:

- **Prestations transitoires pour les chômeurs âgés:** Inclusion Handicap a accompagné le processus d'adoption de la loi fédérale sur les prestations transitoires pour les chômeurs âgés (LPtra). Celle-ci accorde aux personnes arrivant en fin de droits après 60 ans une rente transitoire basée sur les prestations complémentaires.
- **Réforme LPP (réforme LPP 21):** Durant la procédure de consultation, Inclusion Handicap a soutenu les mesures compensatoires proposées par le Conseil fédéral (supplément de rente pour la génération transitoire, diminution de la déduction de coordination, adaptation des taux de bonifications de vieillesse). Inclusion Handicap a en outre demandé un abaissement du seuil d'accès LPP ainsi que l'application de l'assurance obligatoire selon la LPP aux personnes exerçant des emplois

multiples.

- **Forfait de nuit dans le cadre de la contribution d'assistance:** Inclusion Handicap a collaboré à un groupe de travail de l'OFAS et œuvré avec succès pour une hausse du forfait de nuit, ce qui permet de respecter largement les prescriptions du modèle CTT pour l'économie domestique. Il est prévu de mettre en œuvre cette augmentation dans le cadre du règlement révisé de l'assurance-invalidité, dont l'entrée en vigueur est prévue le 1^{er} janvier 2022.
- **Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées (CDPH):** Sur la base de la « Liste des points à traiter » que le Comité CDPH a fait parvenir à la Suisse fin 2019, le Département Égalité a procédé à des recherches de base et mis à jour le Rapport alternatif en fonction des développements politiques récents dans divers domaines thématiques. Il a en outre inclus sa critique de la situation des enfants handicapés au Rapport alternatif concernant la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

Chiffres indicateurs: instruments de communication



Description du graphique: Le diagramme circulaire illustre: 88 news mises en ligne sur le site Web, 9 communiqués de presse envoyés, 14 articles spécialisés publiés dans Droit et handicap, 17 infolettres envoyées et 5 éditions des « Infos aux membres » envoyées.

DROIT ET CONSEILS JURIDIQUES

Inclusion Handicap conseille les personnes handicapées, leurs proches et leurs assistant·e·s dans les domaines des assurances sociales et de l'égalité. L'offre est vivement sollicitée.

Égalité

Le droit de l'égalité étant un thème transversal, les conseillères et conseillers juridiques sont confrontés à des demandes relevant de nombreux domaines. Les demandes en lien avec la formation sont les plus fréquentes. En 2020, le Département Égalité a traité 112 dossiers et dispensé 346 consultations brèves par téléphone ou mail.

Litigation Strategy

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité pour les handicapés (LHand), Inclusion Handicap et ses organisations membres ont régulièrement fait usage du droit de recours des associations dont elles disposent afin de faire avancer l'égalité des personnes en situation de handicap. En 2019, la faïtière a décidé d'aborder la conduite de procès de façon encore plus stratégique et plus systématique. Le coup d'envoi à une telle stratégie relative à la conduite de procès « Litigation Strategy » fut donné en novembre 2019 lors d'une conférence destinée aux représentantes et représentants des organisations membres.

L'Assemblée des délégué·e·s d'Inclusion Handicap a adopté le concept relatif à la conduite de procès stratégiques en 2020. En se dotant de ce concept, la faïtière vise

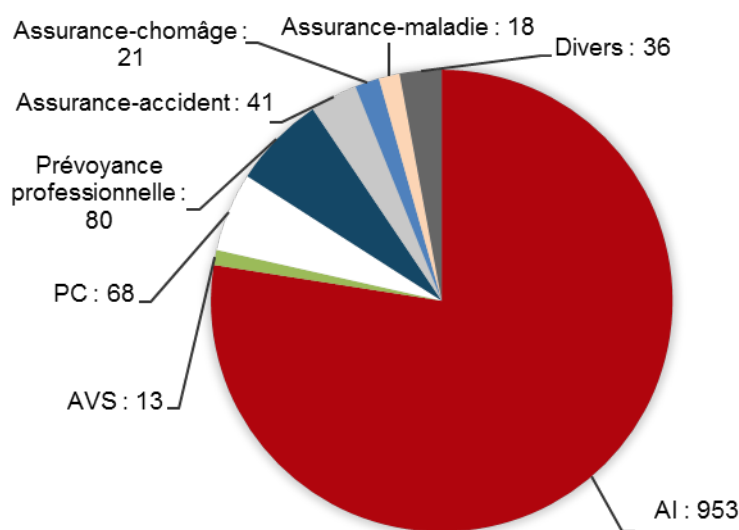
à mener des procès choisis de façon stratégique afin de faire clarifier, par la voie judiciaire, des questions de droit dont la portée va au-delà du cas d'espèce et ayant de l'importance pour les personnes en situation de handicap. Suite à l'arrêt du Tribunal administratif fédéral dans le cas des trains duplex, Inclusion Handicap a reçu des dons généreux destinés à soutenir ses activités en tant qu'organisation ayant qualité pour recourir. Le groupe d'expert·e·s a concrétisé ce concept et déterminé les priorités thématiques: dans les six années à venir, les procès seront axés sur les thèmes de la formation, du travail, des prestations fournies par des privés ainsi que des transports publics.

Assurances sociales

Durant l'année écoulée, le Département Assurances sociales a traité un total de 1264 dossiers et répondu à 2333 demandes brèves par téléphone ou mail. La nette majorité des cas relève de l'AI; les juristes clarifient en outre des questions liées aux prestations complémentaires, à la prévoyance professionnelle ou aux assurances-accidents et assurances d'indemnités journalières en cas de maladie.

Chiffres indicateurs

Assurances sociales 1230 dossiers au total, répartis selon le type d'assurance

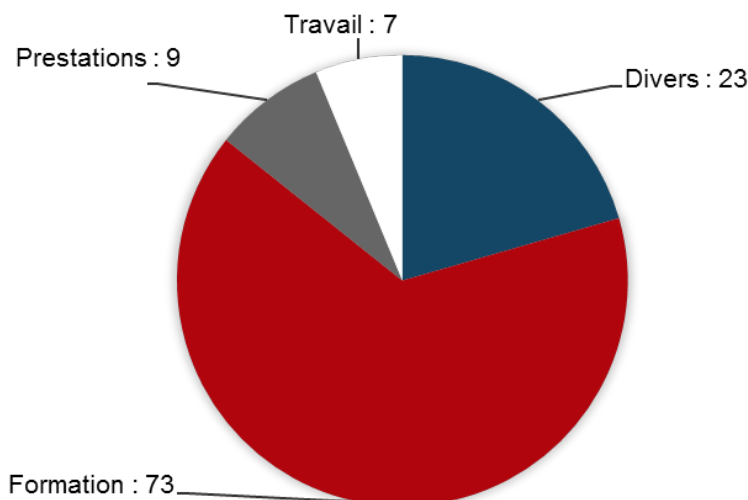


Description du graphique: Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant des assurances sociales. Près de deux tiers des cas concernent l'AI (953), suivis de la prévoyance professionnelle (80), des prestations complémentaires (68), de l'assurance-accidents (41), de l'assurance-chômage (21), de l'AVS (13), de l'assurance-maladie (18) ainsi que de l'ensemble des autres assurances sociales (36 au total).

2333 demandes brèves

Égalité 112 dossiers au total, répartis selon domaine

Description du graphique: Le diagramme circulaire illustre la répartition des consultations juridiques selon les thèmes relevant de l'égalité: la formation occupe clairement la majeure partie du diagramme (73 cas), suivie des prestations (9 cas). Le domaine du travail a généré 7 dossiers et dans la rubrique divers 23 cas ont été recensés.



346 demandes brèves

TRANSPORTS PUBLICS

La mobilité autonome des personnes en situation de handicap est une condition indispensable à la vie autodéterminée et à la participation sociale. C'est la raison pour laquelle une des revendications centrales d'Inclusion Handicap réside dans l'accessibilité des transports publics. Dans ce domaine, la faïtière déploie son activité politique et juridique en complément aux conseils techniques proposés aux entreprises et aux autorités.

Interventions politiques

La loi fédérale sur l'égalité pour les handicapés (LHand) exige que les transports publics soient utilisables de manière autonome par les personnes handicapées d'ici 2023. Les entreprises de transports et les autorités ont procrastiné pendant trop longtemps, si bien qu'elles se retrouvent désormais sous pression. Sur le plan politique, Inclusion Handicap est intervenue de multiples manières dans le but de faire respecter les exigences du droit de l'égalité des personnes handicapées.

Arrêts de bus : La situation est particulièrement urgente en ce qui concerne les arrêts de bus, dont une proportion estimée à 90% n'est pas conforme à la LHand. Comme l'a souligné le Conseil fédéral dans sa réponse à une interpellation à ce sujet, la responsabilité en la matière incombe aux cantons et aux communes.

Gares en courbe : Le « paquet de révision 2020 » a été mis en consultation. Il porte sur l'adaptation de diverses réglementations techniques, telles que des normes pertinentes en matière d'utilisabilité autonome pour les personnes en situation de handicap. L'interface véhicule/quai dans les gares en courbe est l'un des aspects sur lesquels Inclusion Handicap a particulièrement insisté, lors de séances avec l'OFT ainsi que dans des prises de position écrites, dans le but de faire valoir les intérêts des personnes à mobilité réduite.

Procédure juridique

Dans le domaine des transports publics, bon nombre de questions restent sans réponse même 17 ans après l'entrée en vigueur de la LHand. L'insécurité juridique ralentit la mise en œuvre des obligations légales par les entreprises de transports. Inclusion Handicap entend conduire des procès choisis afin d'apporter de la clarté dans ce domaine.

Le Tribunal cantonal de Fribourg a statué, dans un jugement concernant un arrêt de bus à Guin, que le droit suisse prévoit une obligation de garantir l'accès autonome aux transports publics. Selon lui, les normes techniques ne sont pas déterminantes à elles seules, mais bien davantage aussi la question de savoir si les personnes handicapées peuvent effectivement utiliser l'offre de transports publics de manière autonome. Le Tribunal cantonal a ainsi contredit la jurisprudence du Tribunal administratif fédéral concernant les trains duplex.

Dans le cas des travaux de transformation de la gare de Fribourg, l'usage du droit de recours des associations a porté ses fruits : suite au dépôt d'un recours, les CFF et Inclusion Handicap se sont mis d'accord sur l'installation non seulement de rampes, mais impérativement aussi d'ascenseurs de sorte à garantir l'accès à la gare pour les personnes en situation de handicap.

Conseils techniques en TP

Les conseils techniques présentent de multiples facettes. Dans l'idéal, les entreprises de transports s'adressent suffisamment tôt à Inclusion Handicap afin de bénéficier de **conseils en matière de projets**. Le but est de réaliser les projets en conformité avec la LHand et de permettre ainsi aux personnes handicapées d'utiliser les TP de manière autonome.

Inclusion Handicap et ses membres ont la possibilité d'intervenir au plus tard lors de la délivrance des autorisations d'exploitation, indispensables aux entreprises de transports aussi bien pour les véhicules que l'infrastructure. Les véhicules nécessitent toujours une **autorisation d'exploitation, une homologation de type ou de véhicule** délivrée par l'Office fédéral des transports (OFT). C'est au plus tard à ce moment-là qu'Inclusion Handicap en examine la compatibilité avec la LHand.

Dans le cas de projets portant sur l'infrastructure s'appliquent les **procédures d'approbation des plans (PAP)**. S'agissant de projets ne faisant pas l'objet d'un appel d'offres public, l'OFT met les plans à la disposition d'Inclusion Handicap afin qu'ils puissent être examinés du point de vue des exigences en matière d'accessibilité des TP.

Chiffres indicateurs conseils techniques en TP

Procédures

Bus	Homologations de véhicules	556
Infrastructure	Procédure d'approbation des plans	16
Trafic ferroviaire	Homologations de type/autorisation d'exploitation	13
Bateaux	Procédure d'approbation des plans	7
Téléphériques	Procédure d'approbation des plans	1

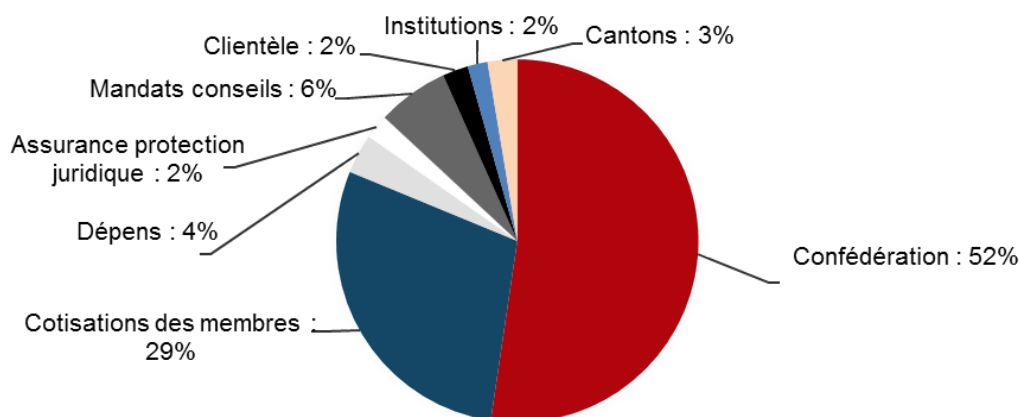
Total

593

ORIGINE ET UTILISATION DES FONDS

Origine des fonds 2020

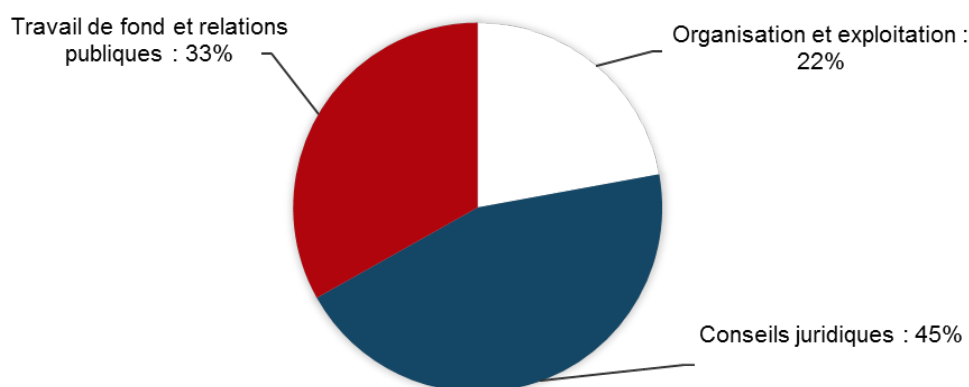
Total: 3.20 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'origine des fonds exprimée en pourcentage sur 8 catégories: cotisations des membres (29%), Confédération (52%), cantons (3%), institutions (2%), clientèle du service juridique (2%), dépens (4%), assurances de protection juridique (2%) et mandats/conseils (6%).

Utilisation des fonds 2020

Total: 3,07 millions de CHF



Description du graphique : Le diagramme circulaire répartit l'utilisation des fonds exprimée en pourcentage sur trois catégories: travail de fond et relations publiques (33%), conseils juridiques (45%), organisation et exploitation (22%).

Ne sont pas prises en compte les dépenses et recettes en lien avec la conduite de procès stratégiques (p. ex. recours contre les trains duplex des CFF).

MEMBRES D'INCLUSION HANDICAP

État au 31.12.2020

- Asrimm
- Association Cerebral Suisse
- Association Dyslexie suisse romande aDsr | Verband Dyslexie Schweiz VDS
- Association suisse des paraplégiques
- autismesuisse
- COLISA – Conférence nationale suisse des ligues de santé
- Fédération suisse des aveugles et malvoyants SBV-FSA
- Fédération suisse des sourds SGB-FSS
- Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
- FRAGILE Suisse
- inclusione andicap ticino
- insieme Suisse
- PluSport – Sport Handicap Suisse
- pro audito suisse
- Procap
- Pro Infirmis
- Pro Mente Sana
- Société suisse de la sclérose en plaques
- Sonos – Association suisse des organisations de sourds et de malentendants
- Union centrale suisse pour le bien des aveugles UCBAVEUGLES

Membres solidaires

- Access pour tous
- Insertion Suisse
- INSOS Suisse
- Integras
- Swiss Association of Rehabilitation (SAR)
- Union patronale suisse
- Union syndicale suisse
- Special Olympics Switzerland
- Fondation Pro Juventute
- Travail.Suisse
- vahs – Union suisse pour la pédagogie curative et la sociothérapie anthroposophique

Remerciements...

Nous tenons à remercier toutes les donatrices et tous les donateurs qui nous apportent leur soutien.

Nos cordiaux remerciements vont également aux organisations et fondations qui soutiennent nos services de conseils juridiques dans les domaines de l'égalité et des assurances sociales: Blinden- und Behindertenzentrum Bern AG - Beraten B, Office fédéral du personnel (OFPER), Ligue suisse contre le cancer, Ligue pulmonaire suisse, Parkinson Suisse, Société suisse pour la mucoviscidose, Société suisse de la spondylarthrite ankylosante, Stiftung Rechtshilfe.

Nous remercions le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées (BFEH) d'avoir soutenu le projet « Reporters sans barrières » en 2020.

Que soit en outre tout particulièrement remerciée l'Association suisse des paraplégiques de nous avoir soutenus, en 2020, par le versement d'une généreuse contribution additionnelle.

Nos remerciements s'adressent également aux organisations membres qui versent des contributions additionnelles en faveur de nos services de conseils juridiques dans les domaines de l'égalité et des assurances sociales ainsi qu'en faveur de la procédure judiciaire menée par Inclusion Handicap.

COMITÉ

Coprésidence :

Verena Kuonen-Kohler, Fédération suisse des aveugles et malvoyants (depuis le 21.06.19)

Maya Graf, conseillère aux États (depuis le 18.09.2020)

- Tatjana Binggeli, Fédération suisse des sourds
- Martin Boltshauser, Procap
- Urs Dettling, Pro Infirmis
- Peter Keller, PluSport
- Sébastien Kessler
- Olga Manfredi, Association suisse des paraplégiques (depuis le 18.09.2020)
- Marzio Proietti, inclusione handicap ticino
- Christa Schönbächler, insieme Suisse
- Urs Styger, Association suisse des paraplégiques (jusqu'au 18.09.2020)

GROUPES DE TRAVAIL

Au sein des groupes de travail, des experts et expertes des organisations membres élaborent, en partenariat avec des collaboratrices et collaborateurs d'Inclusion Handicap, les bases destinées au travail politique. Ils rédigent en outre des prises de position, des requêtes et consultations, tout en prêtant main forte au secrétariat dans ses activités de lobbying.

Vous trouvez ci-après la liste de tous les membres des GT (état au 31 décembre 2020):

Assistance

Présidence: Urs Dettling, membre du comité d'Inclusion Handicap (Pro Infirmis)

Équipe Inclusion Handicap: Claudia Bretscher, responsable conseils juridiques Zurich

Membres:

- Christina Affentragner, Curaviva (jusqu'au 31.03.2020)
- Gisella Dufey, Pro Infirmis
- Julia Eugster, FRAGILE Suisse
- Roland Gossweiler, Schweizerischer Blindenbund
- Rahel Jakovina, Curaviva
- Simone Leuenberger, AGILE.CH
- Claire-Andrée Nobs, insieme Suisse
- Sophie Rais, Pro Infirmis (jusqu'au 31.03.2020)
- Rahel Reinert, insieme Suisse (jusqu'au 31.03.2020)
- Anne-Catherine Reymond, Cap-Contact
- Konrad Stokar, Association Cerebral Suisse
- Irja Zuber Hofer, Procap

Formation et travail

Présidence:

Marzio Proietti, membre du comité d'Inclusion Handicap (inclusionone andicap ticino)

Équipe Inclusion Handicap:

- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique égalité
- Marie-Thérèse Weber-Gobet, collaboratrice représentation des intérêts au Parlement

Membres:

- Maja Čuk Greiner, Association Cerebral Suisse
- Andreas Daurù, Pro Mente Sana (jusqu'au 31.07.2020)
- Andrea Kaufmann, Supported Employment Schweiz
- Eva Meroni, Stiftung Profil (Pro Infirmis)
- Catherine Rausch, Fédération suisse des aveugles et malvoyants
- Jens Rogge, IPT
- Daniel Schilliger, Procap
- Marianne Schweizer, autismesuisse
- Tania Shakarchi, ass. Dyslexie suisse romande

- Janine Sobernheim, FRAGILE Suisse (depuis le 03.03.2020)
- Stefan Staubli, Parawork (jusqu'au 08.07.2020)
- Fritz Steiner, UCBAVEUGLES
- Judith Stocker, Ass. suisse des paraplégiques
- Annina Studer, INSOS
- Markus Wyss, Sonos

Assurances sociales

Présidence:

- Martin Boltshauser, membre du comité d'Inclusion Handicap (Procap)
- Urs Dettling, membre du comité d'Inclusion Handicap (Pro Infirmis)

Équipe Inclusion Handicap:

- Petra Kern, cheffe du Département Assurances sociales
- Marie-Thérèse Weber-Gobet, collaboratrice représentation des intérêts au Parlement

Membres:

- Anita Biedermann, Pro Mente Sana
- Christina Fasser, Fédération suisse des aveugles et malvoyants
- Alex Fischer, Procap
- Roland Gossweiler, Schweiz. Blindenbund
- Judith Hanhart, AGILE.CH
- Maya Mollet, Société Suisse de la sclérose en plaques
- Florence Nater, Coraasp
- Daniel Schilliger, Procap
- Samuel Steiner, insieme Suisse
- Urs Styger, Ass. suisse des paraplégiques (jusqu'au 31.12.2020)
- Dominique Wunderle, Asrimm (jusqu'au 31.08.2020)
- Viktoria Würtz, Fédération suisse des sourds

CDPH / Politique nationale du handicap

Présidence: Sébastien Kessler, membre du comité d'Inclusion Handicap

Équipe Inclusion Handicap:

- Julien Neruda, directeur
- Caroline Hess-Klein, responsable du Département Égalité
- Ramona Gehrig, collaboratrice juridique Égalité (jusqu'au 31.07.2020)
- Eliane Scheibler, collaboratrice juridique Égalité

Membres:

- Islam Alijaj
- Verena Baumgartner, INSOS Schweiz
- Annika de Maeyer, Fédération suisse des sourds (jusqu'au 31.07.2020)
- Urs Dettling, Pro Infirmis
- Lorenzo Giacolini, inclusione andicap ticino

- Christina Heer, selbstbestimmung.ch
- Stephan Hüsler, AGILE.CH
- Verena Kuonen, Fédération suisse des aveugles et malvoyants
- Georg Mattmüller, Behindertenforum Basel
- André Marty, Fédération suisse des sourds (depuis le 01.08.2020)
- Uwe Pfennig, mensch-zuerst
- Samuel Steiner, insieme Suisse
- Gabriele E. Rauser, Integras

COLLABORATRICES/COLLABORATEURS

Inclusion Handicap
Mühlemattstrasse 14a
3007 Berne
Tél. 031 370 08 30
E-mail: info@inclusion-handicap.ch
www.inclusion-handicap.ch

Secrétariat Berne

- Julien Neruda Directeur
- Martina Hermann Projets et récolte de fonds
- Marc Moser Responsable communication (jusqu'au 31.12.2020)
- Julie Tarchini Collaboratrice communication (depuis le 01.11.2020)

Département Égalité

- Caroline Hess-Klein Responsable du Département, directrice adjointe
- Gabriela Blatter Collaboratrice juridique
- Jason Borioli Collaborateur technique TP (id-Geo, sur mandat)
- Nuria Frei Collaboratrice juridique (depuis le 01.08.2020)
- Ramona Gehrig Collaboratrice juridique (jusqu'au 31.08.2020)
- Markus Koller Collaborateur technique TP
- Cyril Mizrahi Collaborateur juridique
- Eliane Scheibler Collaboratrice juridique

Département Assurances sociales

- Martina Čulić Collaboratrice juridique
- Claudia Pascali-Armanaschi Collaboratrice juridique
- Marie-Thérèse Weber-Gobet Collaboratrice représentation des intérêts au Parlement

Administration

- Pia Cadosch-Marty Responsable finances et administration, membre de la direction
- Anita Kiddinar Administration
- Marianne Plüss Administration

Conseils juridiques Assurances sociales Lausanne

- Karim Hichri Responsable
- Florence Bourqui Collaboratrice juridique
- Isabelle Fiori Administration
- Sandrine Zahnd Administration (jusqu'au 31.01.2020)

Conseils juridiques Assurances sociales Zurich

- Petra Kern Responsable du Département, membre de la direction
- Claudia Bretscher Responsable conseils juridiques Zurich
- Sybille Käser Collaboratrice juridique
- Anna Willi Collaboratrice juridique
- Beatrice Seiler Administration